

DOSSIER DE PRESSE

Signature des Programmes locaux de prévention des Déchets

AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL
JE PROTÈGE
L'ENVIRONNEMENT

Signature
des deux programmes locaux de
prévention des déchets

Mercredi 27 juin 2012
Salle François Brager du Conseil général



Contact presse :
Elodie LEHNEBACH
Attachée de presse
04.66.49.66.07
elehenebach@cg48.fr



Le Plan départemental de prévention des déchets et sa déclinaison sur le terrain

Objectif :
- 26 kg
en 5 ans

Près d'un an après la signature du plan départemental de prévention des déchets avec l'ADEME et l'Etat, le Conseil général se rapproche de ses objectifs pour 2015.

A l'occasion de la réunion de la commission consultative de ce plan, le Conseil général signe, ce 27 juin 2012, deux programmes locaux de prévention des déchets.

Les programmes locaux de prévention

Les programmes locaux de prévention des déchets sont l'illustration concrète du plan départemental de prévention des déchets, décliné sur le terrain.

Il s'agit d'un regroupement inédit des collectivités locales en charge des déchets.

En effet, 2 vastes territoires sont désormais concernés par un programme local de prévention des déchets : l'un s'étend sur tout le sud-Lozère, l'autre démarre sur le territoire de Villefort et monte jusqu'à la Margeride Est pour terminer sur le Haut-Allier en Haute-Loire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Sud Lozère rassemble la Communauté de communes de la Vallée de la Jonte, la Communauté de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes, la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et le SICTOM des Bassins du Haut Tarn

Le Programme Local de Prévention des Déchets Est Lozère et Haut-Allier rassemble la Communauté de communes de Villefort, la Communauté de communes Margeride-Est, la Communauté de communes du Pays de Cayres et de Pradelles, le SICTOM des Hauts Plateaux et la Communauté de communes du Goulet-Mont Lozère.

Sur le terrain, deux animatrices de programmes motivées : Marion Pouget et Amandine Pierre-Loti. Leur mission s'articule en plusieurs étapes, notamment pour la première année: l'élaboration d'un diagnostic «déchet» et la rencontre de tous les acteurs concernés par la gestion des déchets et potentiellement par les actions futures de réduction des déchets. Il peut s'agir des collectivités gestionnaires de la collecte des ordures ménagères et des déchèteries, des artisans, des commerçants, des professionnels du tourisme, des structures d'accueil...

Les deux nouvelles animatrices feront le point sur les gestes ou les actions de réduction des déchets déjà réalisés, et évalueront le potentiel à mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif principal issu des lois Grenelle, la réduction de 7 % des déchets ménagers (ordures ménagères et collecte sélective comprise) par habitant et au terme des 5 ans de leur mission.

Préfiguration des programmes locaux de prévention des déchets

CANTAL
(15)

HAUTE-LOIRE
(43)

PL Margeride Ouest / Nord Aubrac
Pop. Pondérée : 19 025

PL Centre Lozère
Pop. Pondérée : 22 480

PL Margeride Est / Mont-Lozère
Pop. Pondérée : 21 983
Démarrage en Avril 2012

ARDECHE
(07)

GARD
(30)

AVEYRON
(12)

PL Sud Aubrac / Gévaudan
Pop. Pondérée : 17 254

PL Sud Lozère
Pop. Pondérée : 16 424
Démarrage en Avril 2012

COMMUNAUTE COMMUNES
DES HAUTES TERRES

SIVOM LA MONTAGNE

COMMUNAUTE COMMUNES
MARGERIDE EST

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CAYRES-PRADELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'AUBRAC LOZERIEN

SICTOM DES CANTONS
DE MENDE ET ST AMANS

SICTOM DES HAUTS PLATEAUX

COMMUNAUTE COMMUNES
DU GEVAUDAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
COEUR DE LOZERE

COMMUNAUTE COMMUNES
DU GOULET MONT-LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE VILLEFORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC, LOT, CAUSSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CHANAC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VALDOINEZ

SICTOM BASSIN DU HAUT TARN

COMMUNAUTE COMMUNES
DU CAUSSE DU MASSEGROS

COMMUNAUTE COMMUNES
DE LA VALLEE DE LA JONTE

COMMUNAUTE DE COMMUNE
DE LA CEVENNE
DES HAUTS GARDONS

COMMUNAUTE COMMUNES
DE LA VALLEE LONGUE ET DU
CALBERTOIS EN CEVENNES

- Structure Intercommunales à compétence déchet
- Communes indépendantes



0 10 20
Kilomètres



Un accompagnement technique et financier fort

• L'engagement du Conseil général

La population lozérienne est dispersée sur l'ensemble du territoire. Cette spécificité a empêché le dispositif national de financement de ces programmes d'être suffisamment incitatif.

Aussi, grâce à un travail d'animation territoriale visant à regrouper les collectivités, certains élus ont montré leur intérêt pour la démarche.

Finalement le coup de pouce de l'accompagnement financier du Conseil général pour compléter l'aide de l'ADEME a fini de convaincre.

• Le financement

L'animation de ces programmes est **financé à 90% par le Conseil général de la Lozère et l'ADEME**

La participation du Conseil général sera à terme **de 70 000 euros annuels** pour les 5 programmes locaux de prévention des déchets (à ce jour 28 000 euros annuels).

Mettre en œuvre des actions pour :

- Être exemplaire
- Promouvoir des achats moins générateurs de déchets
- Développer la gestion de proximité des biodéchets
- Participer à des opérations nationales emblématiques (Stop Pub, sacs de caisse...)
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction des déchets

**70 000 euros par an
engagés par le Conseil général
pour les 5 programmes locaux
de prévention des déchets**

• Dates -clés

28 mai 1995 : le Conseil général choisit de prendre la compétence du suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. **Il est l'un des tous premiers Départements de France à prendre cette compétence par anticipation**

10 août 2000 : approbation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Lozère

entre 2002 et 2008 : ouverture du Centre départemental de traitement biologique en 2003, construction de 23 déchèteries sur 24 prévues et des 7 quais de transfert

19 novembre 2008 : directive cadre relative aux déchets (2008/98/CE)

2009 et 2010 : mise en œuvre des Grenelle I & II

mars/juin/août 2010 : 3 campagnes de caractérisation des ordures ménagères (MODECOM)

29 octobre 2010 : Approbation de l'Assemblée départementale pour la candidature à un plan départemental de prévention des déchets

19 mai 2011 : signature du plan départemental de prévention des déchets avec l'ADEME et l'Etat

26 sept 2011 : Approbation par l'Assemblée départementale pour l'accompagnement financier des programmes locaux de prévention des déchets

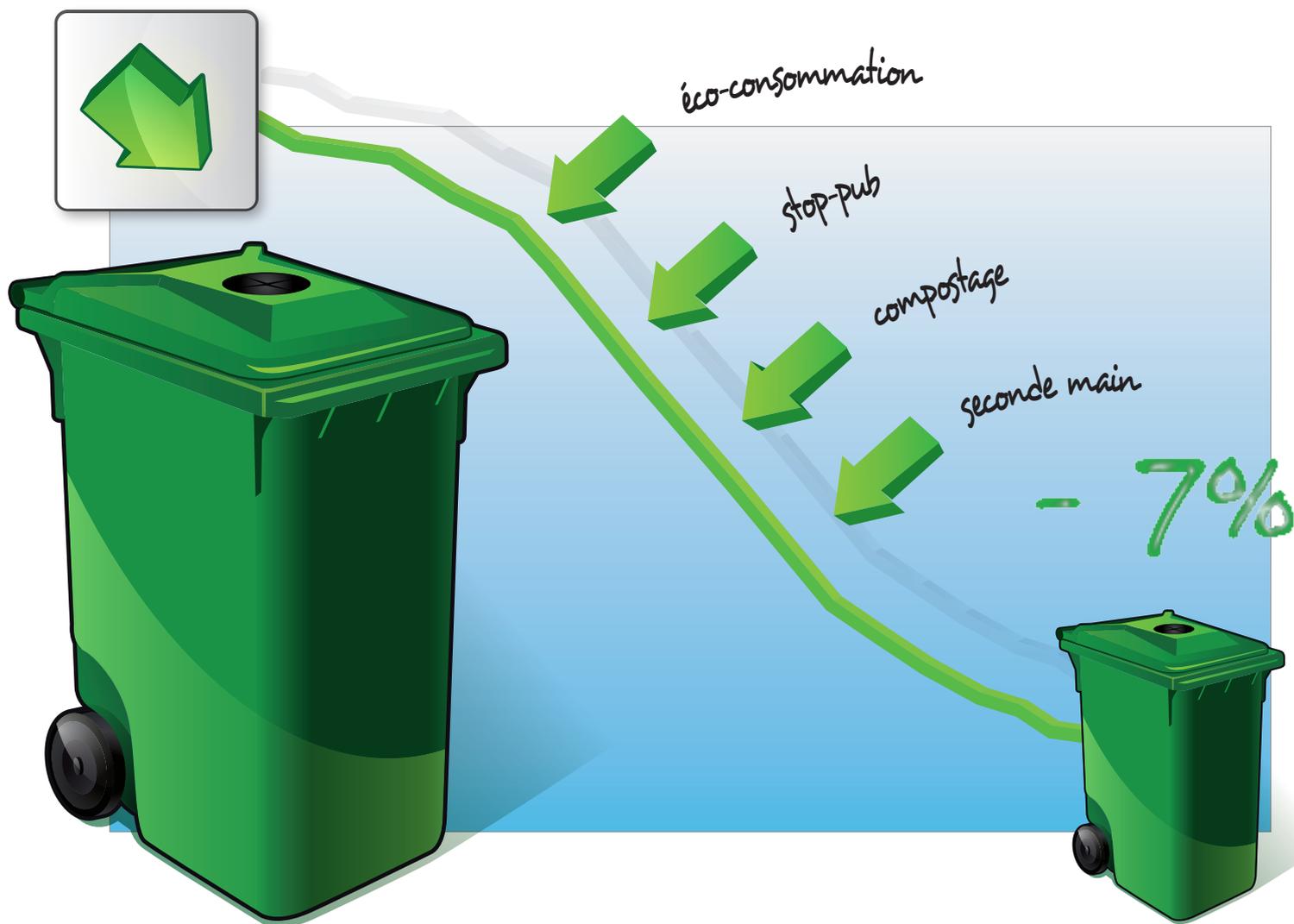
27 juin 2012 : Signature des 2 premiers programmes de prévention des déchets : Sud-Lozère et Est-Lozère et Haut Allier.

Réduire les déchets ménagers par habitant de - 7% en 5 ans

- 40% des Lozériens sensibilisés

L'un des objectifs du contrat passé avec l'ADEME est la couverture de 80 % de la population lozérienne par des programmes locaux de prévention des déchets.

Avec la mise en oeuvre de ces 2 programmes de prévention des déchets, 40% des lozériens seront sensibilisés dans le cadre de leurs loisirs ou de leur activité professionnelle aux gestes de prévention et de réduction des déchets, sans oublier la population touristique de passage sur notre département.



Diminuer le contenu de nos poubelles



Quelques exemples pour prévenir ou réduire ses déchets :

J'EVITE

Grâce à l'éco-consommation : faire une liste de course, préférer le durable au jetable (à durée de vie très courte), choisir ses produits à la coupe ou en vrac ou les moins générateurs de déchets, prendre son cabas ou son panier, boire l'eau du robinet, cuisiner les bonnes doses et inventer des recettes avec les restes, afficher un stop-pub sur ma boîte aux lettres... tous ces gestes contribuent à éviter la production de déchets.

JE DETOURNE

Composter ses déchets de cuisine et de jardin (114 kg/hab/an de déchets compostables dans nos poubelles), donner des vêtements ou du matériel dont on a plus l'utilité mais qui pourront servir à d'autres, se préoccuper de ses déchets potentiels et de leur avenir, choisir des solutions qui permettent de les détourner des circuits classiques de gestion des déchets.

JE PROLONGE LA DUREE DE VIE

S'équiper avec du matériel ou des vêtements d'occasion grâce aux Ressourceries-Recycleries, les vide-greniers, faire réparer son électroménager ou ses chaussures, autant de gestes qui prolonge la durée de vie de nos biens de consommation.

J'OPTE POUR LE NATUREL

Prévention qualitative : jardiner au naturel sans pesticides et engrais de synthèse, choisir des produits d'entretien éco-labellisés ou plus naturels comme du vinaigre blanc et le savon noir permet de réduire la toxicité des déchets dans les circuits classiques de gestion (1kg/hab/an de déchets dangereux dans nos poubelles) ou dans les eaux usées.

¾ de nos poubelles peuvent faire l'objet de gestes de prévention ou de réduction.